

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi neuf décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 3 décembre 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BARON Jean-Marc	Madame JAUNET Christel
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAPIE Dominique
Madame BENOIST Magalie	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BLOT Laurent	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BONGIOVANNI Julie (à compter du point 03)	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOULANGER Damien	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur CURTIL Benoît	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
	Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :



Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur DIEDRICH William à LUDMANN Véronique
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur MELIQUE Jacky à Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame PIERA Pascale à Madame LOISELEUR Pascale
Madame SIBILLE Elisabeth à Madame ROBERT Marie-Christine

Etaient absents remplacés par un suppléant :

Monsieur NOCTON Laurent par Monsieur CLEREL Francis

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Madame BONGIOVANNI Julie (du point 01 au point 02)
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur PATRIA Alexis

Paraphes	
	

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 8 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Il procède ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

2021-CC-06-067 – Désignation du secrétaire de séance

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1^{er} : DE DESIGNER Monsieur Patrick GAUDUBOIS, secrétaire de séance.

2021-CC-06-068 – Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 novembre 2021

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 38 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 3 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire :

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1^{er} : d'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 sans modification.

2021-CC-06-069 - Convention de délégation de projet de pré-étude d'une future opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain communale (OPAH-RU) de la ville de Senlis sur son périmètre action cœur de ville – Autorisation de signature du Président



Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1^{er} : D'APPROUVER les termes de la convention de délégation de projet de pré-étude d'une future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain communale (OPAH-RU) de la Ville de Senlis sur son périmètre Action Cœur de Ville, telle que jointe à la présente délibération,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de délégation de projet ainsi que tout avenant à venir,

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
	

Arrivée de Madame BONGIOVANNI

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 5 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire :

DECIDENT A L'UNANIMITE

Article 1^{er} : d'APPROUVER la finalisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique joint en annexe,

Article 2 : d'APPROUVER qu'un groupe de travail d'élus, au sein de la CCSSO, fasse le suivi avec observations des fiches-actions de la CCSSO auprès du Comité Technique ou comité de pilotage CRTE, à minima 1 fois par an,

Article 3 : d'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent CRTE,

Article 4 : de DIRE qu'un rapport annuel sera présenté par le groupe de travail en conseil communautaire,

Article 5 : de DONNER POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2021-CC-06-071 - Délibération-cadre pour les tarifs de location immobilière 2022 – Ordener et autorisation de signature des conventions d'occupation temporaire par le Président

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick GAUDUBOIS, Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : d'ABROGER les précédentes délibérations relatives aux tarifs appliqués,

Article 2 : d'APPROUVER les nouveaux tarifs pour l'année 2022 comme suit :

➤ **B1 =>**

- **Location :** 120€ HT HC /m²/an
- **Charges** 45€ HT/m²/an (chauffage, eau, EDF, parking et ménage commun)
- **Charges tisanerie** 120€HT /m² au prorata de l'occupation

➤ **B9=>**

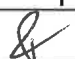

- **Location :** 50€ HT HC/m²/an
- **Charges** forfaitaires : 600€HT/ an
- **Parking :** 180€ HT/an

➤ **B6 =>**

- **3^{ème} étage :**

Location = 90€ HT HC/m²/an

Charges = 45€ HT/m²/an

Paraphes	
	

Il est décidé d'exonérer d'1 trimestre de loyer (sauf charges) les entreprises de moins de 5 ans, lors de leur prise des locaux et de bénéficier d'un accès à la salle de réunion 1 fois/an gratuitement.

➤ 2ème étage

Location = 100€ HT HC/m²/an

Charges = 45€ HT/m²/an

Il est décidé d'exonérer d'1 trimestre de loyer (sauf charges) les entreprises de moins de 5 ans, lors de leur prise des locaux et de bénéficier d'un accès à la salle de réunion 1 fois/an gratuitement.

➤ 1er étage :

Location = 110€ HT HC/m²/an

Charges = 45€ HT/m²/an

Il est décidé d'exonérer d'1 trimestre de loyer (sauf charges) les entreprises de moins de 5 ans, lors de leur prise des locaux et de bénéficier d'un accès à la salle de réunion 1 fois/an gratuitement.

➤ Le rez de chaussée

Location = 120€ HT HC/m²/an

Charges = 45€ HT/m²/an

➤ LA SALLE DE REUNION PRINCIPALE DU REZ DE CHAUSSEE

Pour population extérieure pour les locataires Ordener

150€ HT la ½ journée 80€ HT la ½ journée

250€ HT la journée 150€ HT la journée

Article 3 : d'APPROUVER la prolongation du tarif unique à 95€HT HC/m²/an durant les travaux du B6 jusqu'à la fin des travaux (soit fin mars 2022), pour les locataires du B6.

Article 4 : d'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à conclure et signer toutes les conventions d'occupation temporaire, les locations temporaires et les exonérations nécessaires pour la bonne gestion immobilière et le développement économique des entreprises locales sur les bâtiments 1, 6 et 9,



Article 5 : de DONNER POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2021-CC-06-072 - Ouverture par anticipation des crédits d'investissement au titre de l'année 2022 – Budget Principal

Après avoir entendu l'exposé de Madame Pascale LOISELEUR, Vice-Présidente, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

DECIDENT A L'UNANIMITE

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice 2022, selon le tableau suivant :

Paraphes	
	

Chapitres	CREDITS OUVERTS 2021 (BP+DM)	OUVERTURE DE CREDITS JUSQU'AU VOTE DU BUDGET 2022
Subventions d'équipement versées (204)	779 140,00 €	194 785,00 €
Immobilisations incorporelles (20)	411 930,00 €	102 982,50 €
Immobilisations corporelles (21)	149 310,00 €	37 327,50 €
Immobilisations en cours (23)	25 000,00 €	6 250,00 €
Autres immobilisations financières (27)	8 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	1 373 380,00 €	343 345,00 €

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à
21h05

Senlis, le **09 DEC. 2021**



Patrick GAUDUBOIS
Secrétaire de séance



Guillaume MARÉCHAL
Président de la Communauté de Communes
Senlis Sud Oise

16 DEC. 2021

Affiché le :